

NOTE D'INFORMATION N° 05/2025

Objet : *Prix de journée à compter du 1^{er} avril 2025*

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 25_76 du 28 mars 2025,
nous vous informons des **nouveaux tarifs en vigueur au 1er avril 2025**

⇒ tarif hébergement résidents de + de 60 ans :	62.12 euros
⇒ tarif réservation résidents de + de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (20 €)) :	42.12 euros
⇒ tarif hébergement spécialisé résidents de + de 60 ans :	70.71 euros
⇒ tarif réservation hébergement spécialisé résidents de + de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (15€)) :	55.71 euros
⇒ tarif hébergement résidents de - de 60 ans :	83.68 euros
⇒ tarif réservation résidents de - de 60 ans : (= tarif hébergement - forfait hospitalier (20 €)) :	63.68 euros

Le forfait hospitalier appliqué lors d'une hospitalisation dans un service psychiatrique d'un établissement de santé s'élève à 15.00 €.

Les tarifs **dépendance** sont fixés comme suit :

GIR 1-2 :	21.75 euros
GIR 3-4 :	13.80 euros
GIR 5-6 :	5.86 euros

Les 60 lits autorisés sont habilités à l'aide sociale à l'hébergement.

Fait à Rocroi, le 01 avril 2025.

La Directrice Déléguée

I. LEGROS